

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,  
-----

Direction de la Communication  
-----

Hôtel du Département  
2 rue Paul-Louis Courier  
CS 11200  
24019 Périgueux Cedex

<b>COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS</b>	
Date : 11/03/2021	Objet : Auscultation et diagnostic du pont de Groléjac : déviation du 15 au 18 mars

## **Pont de Groléjac : une déviation mise en place du 15 au 18 mars en journée pour permettre la réalisation d'une étude sur l'ouvrage**

Le Conseil départemental de la Dordogne a mandaté une entreprise spécialisée afin de réaliser l'auscultation et le diagnostic des bétons de l'ouvrage de Groléjac sur la route départementale n°704.

Cette intervention est programmée du lundi 15 au jeudi 18 mars de 8 h à 16 h 30.

La circulation de tous les véhicules **sera donc déviée tous les jours entre 8h et 16h30 et rétablie dans des conditions normales tous les soirs.**

La déviation empruntera la RD50 entre Groléjac et Saint-Julien-de-Lampon, puis la RD61 entre Saint-Julien-de-Lampon et Rouffillac (Carlux) et la RD703 entre Rouffillac et Carsac-Aillac.

Les usagers sont invités à prendre leurs dispositions.